



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

AVIS PUBLIC

Demande de soumission

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales.

Le mandat comprend les services professionnels qu'une municipalité est en droit de requérir d'ingénieurs-conseils mandatés, conformément aux lois et règlements en vigueur, afin de répondre aux besoins exprimés par la Ville dans le cadre du présent appel d'offres.

Exigences

La Ville de Charlemagne procédera à l'analyse des soumissions par l'entremise d'un système de pondération et d'évaluation des soumissions en vertu duquel chaque soumission sera analysée sur la base d'un certain nombre de critères, dont le prix et qui sont décrits dans le document d'appel d'offre. Il appartient donc à chaque soumissionnaire de fournir les informations qu'il juge appropriées pour répondre à chacun des critères fixés.

Documents

Les entreprises intéressées par ce mandat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en consultant le site Web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 en stipulant le numéro de référence 1343222. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Date de réception

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et identifiées «Soumission : Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales» adressées à la Ville de Charlemagne, seront reçues jusqu'à 11h00, le jeudi 27 février 2020, à l'hôtel de ville situé au 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, Québec, J5Z 1W8. L'heure de référence est l'heure officielle du Canada qui est donnée sur le site Web du Conseil national de recherche du Canada (www.nrc-cnrc.gc.ca).

La Ville de Charlemagne ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne
ce 6 février 2020

Philippe Lapointe
Directeur général et greffier